

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUN 2023 à 18h30

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Creil, le neuf juin deux mille vingt-trois à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire.

Madame Yesim SAVAS est nommée secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

NOM & PRÉNOM	FONCTION	PRÉSENT	ABSENT	POUVOIR DONNÉ À	ABSENT LORS DU VOTE DE LA DÉLIBÉRATION N°
VILLEMAIN Jean-Claude	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEHNER Sophie	Maire-adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>			
BOUKHACHBA Karim	Maire-adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOUSSATEN Najat	Maire-adjointe		<input checked="" type="checkbox"/>	M. VILLEMAIN	
BROCHOT Thierry	Maire-adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALKAYA Dondü	Maire-adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>			
DEME Abdoulaye	Maire-adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAZAL Loubina	Maire-adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>			
AKABLI Adnane	Maire-adjoint		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme LEHNER	
SAVAS Yesim	Maire-adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMAIRE Cédric	Maire-adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAMBRE Fabienne	Maire-adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MEUNIER Catherine	Conseillère municipale		<input checked="" type="checkbox"/>	M.BROCHOT	
MARTIN Fabrice	Conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>			
TALL Bérénice	Conseillère municipale	<input checked="" type="checkbox"/>			
BULUT Ahmet	Conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUHIN Mariline	Conseillère municipale	<input checked="" type="checkbox"/>			
PERRIN Emmanuel	Conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>			
SAKHO Halimatou	Conseillère municipale	<input checked="" type="checkbox"/>			
KHOULA Ammar	Conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>			
HAMADOUCHE Leïla	Conseillère municipale		<input checked="" type="checkbox"/>	M.EL OUASTI	
N'DIAYE Babacar	Conseiller municipal		<input checked="" type="checkbox"/>	M.LEMAIRE	
SOW Aïssata	Conseillère municipale	<input checked="" type="checkbox"/>			
AÏT MESSAOUD Mohamed	Conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>			
ELONGUERT Jessica	Conseillère municipale		<input checked="" type="checkbox"/>	M.DEME	
EL OUASTI Mohammed	Conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PEREZ Anne-Gaëlle	Conseillère municipale		<input checked="" type="checkbox"/>	M.PERRIN	
ZAHRAOUI Belkassoum Hakim	Conseiller municipal		<input checked="" type="checkbox"/>	M. EL MOUSSAOUI	

SENET Jenifer	Conseillère municipale		<input checked="" type="checkbox"/>	M. BOUKHACHBA	
EL MOUSSAOUI Moussa	Conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>			
BOULHAMANE Hicham	Conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>			
JACQUEMART Caroline	Conseillère municipale	<input checked="" type="checkbox"/>			
KA Amadou	Conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>			n°1
M'BAYE Maïmouna	Conseillère municipale		<input checked="" type="checkbox"/>	M. KA	
MEHADJI Hafida	Conseillère municipale	<input checked="" type="checkbox"/>			
NACHITE Noureddine	Conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>			
LUCAS Johann	Conseiller municipal		<input checked="" type="checkbox"/>	Mme MEHADJI	
DUCHATELLE Sylvie	Conseillère municipale	<input checked="" type="checkbox"/>			
FACCHINI Gérald	Conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/>			

- **Date de la convocation du conseil municipal** : 2 juin 2023
- **Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 39 **Quorum** : 20
- **Nombre de conseillers absents non représentés** : 0
- **Nombre de conseillers municipaux présents** : 28
- **Secrétaire de séance** : Yesim SAVAS
- Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du conseil. Il procède à la vérification du quorum.
- Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h30. Il demande au secrétaire désigné, madame Yesim SAVAS de procéder à l'appel nominal des membres du conseil municipal.
- **Ordre du jour**

N°	Titre	Page
1	Collèges électoraux - élection des sénateurs - désignation des délégués supplémentaires et délégués suppléants	2 à 4
2	Ressources Humaines - recrutement dans le cadre du dispositif Parcours-Emploi-Compétences	5 à 6

1 Collèges électoraux - élection des sénateurs - désignation des délégués supplémentaires et délégués suppléants

M. Jean-Claude VILLEMAIN expose :

Le conseil municipal est convoqué ce jour par décret n°2023-257 du 6 avril 2023 afin d'élire les délégués, délégués supplémentaires et suppléants, en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 conformément à la circulaire NOR/IOMA/2308397J du Ministère de l'Intérieur.

Dans les communes de 30 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit, soit 39 délégués pour Creil. 7 délégués supplémentaires et 12 délégués suppléants sont désignés, parmi les électeurs de la commune, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Ils sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs, en cas de refus,



de décès de perte des droits.

Une seule liste a été déposée au maire avant l'ouverture du scrutin. Il s'agit de la liste « Ville de Creil », ci-jointe.

A 18h40, monsieur le Maire a constitué le bureau :

M. BOULHAMANE nous signale qu'il y a une erreur dans l'orthographe de son nom de famille dans la délibération.

Président du bureau de vote : Jean-Claude VILLEMMAIN

Membres du bureau : Mariline DUHIN, Nouredine NACHITE, Yesim SAVAS et Aïssata SOW

Secrétaire : Loubina FAZAL

La liste a été déposée au maire avant l'ouverture du scrutin.

M. VILLEMMAIN : informe l'assemblée qu'une seule liste a été déposée, Mr le Maire a réuni les présidents de groupe au préalable afin de définir les sept délégués supplémentaires et les 12 délégués suppléants lors de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023. Il rappelle que seule l'absence justifiée pour raison professionnelle ou pour raison médicale sera prise en compte, les autres motifs d'absence peuvent être sanctionner par le représentant de l'Etat.

Les services communaux ont contacté la préfecture afin de garantir que l'isoloir n'est pas obligatoire.

Le vote sera effectué à bulletin secret par appel nominal

M. NACHITE : demande comment la liste a-t-elle été constituée.

M. VILLEMMAIN : indique que la liste a été constituée par la majorité avec les représentants de groupes, lors d'une conférence des présidents, afin d'établir une liste commune comme lors de l'élection sénatoriale de 2017.

Mme DUCHATELLE : indique qu'effectivement elle a assisté à la conférence des présidents en demandant à M. le Maire un délai de réflexion, n'ayant pas la possibilité de présenter une liste, Mme DUCHATELLE a décidé de ne pas présenter de liste mais elle ne s'associe pas à la liste présentée ce jour.

M. BOULHAMANE : rappelle qu'une seule liste commune a été toujours présentée à Creil lors de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, est invité à mettre son bulletin de vote dans l'urne.

Vous êtes appelé à voter.

■ Vote à bulletin secret :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 32
- La liste « Ville de Creil » a obtenu : 32 voix

■ Sont délégués de droit :

- Jean-Claude VILLEMMAIN
- Sophie LEHNER
- Karim BOUKHACHBA
- Najat MOUSSATEM
- Thierry BROCHOT
- Dondü ALKAYA
- Abdoulaye DEME
- Loubina FAZAL
- Adnane AKABLI remplacé par Deffa KANE
- Yesim SAVAS
- Cédric LEMAIRE
- Fabienne LAMBRE
- Babacar N'DIAYE
- Mariline DUHIN



- Ammar KOULA
- Catherine MEUNIER
- Fabrice MARTIN
- Belkassoum Hakim ZAHRAOUI
- Ahmet BULUT
- Mohamed EL OUASTI
- Mohamed AIT MESSAOUD
- Emmanuel PERRIN
- Anne-Gaëlle PEREZ
- Halimatou SAKHO
- Bérénice TALL
- Leïla HAMMADOUCH
- Aïssata SOW
- Jenifer SENET
- Jessica ELONGUERT
- Moussa EL MOUSSAOUI
- Hicham BOULHAMANE
- Caroline JACQUEMART
- Amadou KA
- Maïmouna M'BAYE
- Hafïa MEHADJI
- Noureddine NACHITE
- Johann LUCAS
- Sylvie DUCHATELLE
- Gérald FACCCINI

■ Sont élus délégués supplémentaires :

- Khadija NADIH
- Mohamed BOUBEKEUR
- Yvette CESBRON
- Christophe MORDA
- Magaly MARTINEZ DUTRIEUX
- Alain LEHNER
- Danielle SOKONLOSKI

■ Sont élus délégués suppléants :

- Philippe RATINAUD
- Hawa DEME
- Ghulam Rasool MOHAMMAD
- Françoise BAILLEUX
- Aïssam MOUFFOK
- Ramatoulaye DIARRA
- Abderrezak KISMOUNE
- Christine VANDENABEELE
- Omar YAQOUB
- El Hame EL HARCHAOUI
- Arsène MARCELY
- Biserka MARCELY

2 Ressources Humaines – recrutement dans le cadre du dispositif Parcours-Emploi-Compétences

M. VILLEMAIN : Mme LEHNER pour le rapport.

Mme Sophie LEHNER expose

Depuis la fin de l'année 2021, les nouvelles demandes de passeports et de cartes nationales d'identité, ainsi que leur renouvellement ont connu une hausse inédite sous l'effet de la sortie progressive de la pandémie.

Alors que le volume de demandes de titre continue à augmenter et que les délais d'obtention des rendez-vous pour déposer les demandes de titres ne cessent de croître, l'Etat met en place des mesures d'urgence pour accélérer l'obtention des papiers d'identité.

Afin d'accélérer les délais de délivrance des passeports et cartes d'identité, les services de l'Etat ont sollicité la Ville de Creil, pour augmenter sa capacité de prise en charge des demandes, par la mise à disposition de 5 dispositifs supplémentaires de recueil, pour une période de 4 mois, allant de mi-juin à mi-octobre.

Compte-tenu de la quantité de travail engendrée par ces dispositifs de recueils supplémentaires, 8 personnes seront recrutées dans le cadre du dispositif Parcours-Emploi-Compétences pour une durée de 6 mois, à raison d'un temps de travail hebdomadaire de 26 heures.

Les personnes ainsi recrutées développeront des compétences administratives et bénéficieront d'un accompagnement. Le contrat PEC s'adresse aux personnes en recherche d'emploi et repose sur le triptyque Emploi/Formation/Accompagnement. Il permet de favoriser au mieux l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

En contrepartie, la ville de Creil bénéficiera d'une aide financière mensuelle versée par l'Etat, qui en fonction des profils recrutés, sera de 35 % ou 40 % ou 45 % du SMIC.

Aussi, pour la mise en place technique et logistique de ce dispositif pour la délivrance des titres sécurisés, l'Etat versera une dotation de 50 000 euros. Le reste à charge pour la Ville ne devrait pas excéder 3 000,00 €.

Il vous est demandé d'approuver la création de 8 postes dans le cadre du dispositif Parcours-Emploi-Compétences et d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention tripartite.

M. VILLEMAIN : ajoute que le délai peut atteindre six mois dans certaines mairies et certains services de l'Etat (consulat), à la mairie de Creil nous sommes à trois semaines de délais pour les rendez-vous sans compter le délai de fabrication par la préfecture. Il indique que plus de 30% des demandes sont des demandes extérieures à la commune, voir à l'agglomération et même des demandes de personnes résidant à l'étranger mais ayant un point de chute à Creil. Pour satisfaire les demandes des concitoyens de Creil de l'agglomération et des communes extérieures. Une aide de l'Etat sera versée à la ville dont le reste à charge est estimé entre 2000 et 3000 euros pour la commune de Creil, il est important que nous puissions mettre en place ce dispositif que nous pouvons considérer comme acte de solidarité afin de pouvoir voyager.

M. BOULHAMANE : demande si le recrutement de ce personnel va changer l'organisation des services de la commune et est-il possible de prendre des rendez-vous en ligne.

M. VILLEMAIN : indique que l'on doit installer la plateforme de mise en ligne des rendez-vous.

Mme LENHER : informe que l'installation a été faite ce jour.

M. VILLEMAIN : rajoute que le service CNI- passeports a une organisation plutôt fluide et qu'il faut rester méfiant sur la prise de rendez-vous en ligne notamment sur les doublons de réservations. **M. VILLEMAIN** indique que le dispositif exceptionnel sera installé pour six mois avec la contrainte de former et d'encadrer les huit agents recrutés.

M. BOUKACHBA : puisque des nouveaux postes vont être mis en place au service de l'état civil, où sont-ils installés ?

M. VILLEMAIN : C'est l'organisation que nous mettons en place, une salle de réunion sera utilisée pour une durée de six mois.

M. NACHITE : cela signifie de nouveaux équipements pour qu'ils puissent travailler.



M. VILLEMAIN : Oui

M.NACHITE : ce n'est pas pris en charge par l'Etat.

M. VILLEMAIN : ce dispositif est subventionné à hauteur de 50 000 euros par l'Etat et le reste sera pris à charge par la ville à hauteur de 2000 à 3000 euros.

M.MEHADJI : à titre indicatif, après les contrats PEC, il y aurait-il des possibilités d'emploi à la commune de Creil.

M.VILLEMAIN : stipule que non, ces agents contractuels auront une formation d'adjoint administratif et spécialisés dans l'instruction des demandes de titres sécurisés (CNI-passeports) pour la durée de leur contrat de six mois.

Vous êtes appelés à voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 39 voix, décide que :

- d'approuver la création de 8 postes, dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences », pour une durée de 6 mois.
- de fixer la rémunération sur le montant du SMIC à raison de 26 heures hebdomadaires.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite et tous les documents afférents à ce dispositif.
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal de leur attention, leur souhaite une bonne soirée et clôt la séance à 20h10.

Le Maire,
Jean-Claude VILLEMAIN



Le Secrétaire de séance,
Yesim SAVAS

25 OCT. 2023

Publié sous forme électronique sur le site de la Ville, le